



CAHIER DES CHARGES

EVALUATION DE LA QUALITE DES ESSMS

LOT N° 2 : ESSMS

Version 02 – juillet 2025

CIRCUIT DE REDACTION ET VALIDATION DU DOCUMENT

Référent :	Rédacteurs :	Personne(s) ou instances consultée(s) :	Approbateur
Responsable Qualité	Responsable Qualité	Directrice de l'offre	Directeur Général (DG)

HISTORIQUE DES VERSIONS

Version	Dates	Commentaires
01	24/07/2025	Création
02	28/07/2025	Ajustement calendrier

SOMMAIRE

I. CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET OBJET DE LA MISE EN CONCURRENCE	4
II. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION	4
III. PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE	9
1. PERIMETRE DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCAUX DES PEP 01 9	
2. DESCRIPTION DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES CONCERNES	10
3. ECHEANCIER DE MISE EN CONCURRENCE.....	14
4. MODALITES DE DIFFUSION	14
5. COMPOSITION DU DOSSIER DE REPONSE ET MODALITES D'ENVOI.....	15
6. MODALITES DE SELECTION DE L'ORGANISME EVALUATEUR ET CONTRACTUALISATION....	16
6.1 Commission de sélection	16
6.2 Critères de sélection.....	16
6.3 Délai de validité des offres	17
6.4 Notification des résultats	17
IV. DISPOSITIONS CONCERNANT LA METHODE, LA PROCEDURE D'EVALUATION ET LE RAPPORT D'EVALUATION	18
1. METHODE ET PROCEDURE D'EVALUATION	18
2. LE RAPPORT D'EVALUATION	19
V. DISPOSITIONS RELATIVES A L'ORGANISME D'EVALUATION ET AUX INTERVENANTS	19
1. ACCREDITATION DE L'ORGANISME EVALUATEUR.....	19
2. EXPERIENCES ET COMPETENCES DE L'ORGANISME EVALUATEUR.....	20
3. IMPARTIALITE ET INDEPENDANCE	20
4. CONFIDENTIALITE.....	21
5. PROPRIETE INTELLECTUELLE	21
6. INTUITU PERSONAE	21
7. SOUS-TRAITANCE	21
8. PROFILS DES INTERVENANTS.....	21
9. REMPLACEMENT DES INTERVENANTS EN COURS D'EXECUTION DU CONTRAT	22
VI. RELATIONS ENTRE LES PEP 01 ET L'ORGANISME EVALUATEUR.....	22
1. DESIGNATION DES INTERLOCUTEURS MUTUELS.....	22
2. CONDITIONS D'ACCES AUX ETABLISSEMENTS OU SERVICES, A L'INFORMATION ET AUX DOCUMENTS	22
3. CONSTATS LIES A LA SECURITE DES PERSONNES REALISES LORS DES VISITES D'EVALUATION.....	23

I. CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET OBJET DE LA MISE EN CONCURRENCE

Dans le cadre de l'article L312-8 du code de l'action sociale et des familles, les établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles sont tenus de procéder à une évaluation de la qualité des prestations qu'ils délivrent par un organisme extérieur accrédité, dans le respect du référentiel élaboré par la Haute Autorité en Santé (HAS) et publié en 2022 et du manuel d'évaluation actualisé le 8 juillet 2025.

La démarche d'évaluation portée par la Haute Autorité de Santé (HAS) vise prioritairement à permettre à la personne accompagnée d'être actrice de son parcours, à renforcer la dynamique qualité au sein des établissements et services et à promouvoir une démarche porteuse de sens pour les ESSMS et leurs professionnels.

L'évaluation doit être réalisée par un organisme tiers de l'ESSMS dans le respect du référentiel national d'évaluation unique établi par la Haute Autorité de Santé (HAS).

L'organisme évaluateur doit répondre aux conditions prévues par :

- Le cahier des charges applicable aux organismes chargés de l'évaluation des ESSM, publié par la HAS le 12 mai 2022
- Le décret n°2002-742 du 28 avril 2022 : il doit notamment figurer sur la liste publiée sur le site internet de la HAS.

Les résultats des évaluations sont transmis conformément aux arrêtés de programmation aux autorités de contrôle et de tarification (ARS et/ou CD) selon les modalités définies par elles, ainsi qu'à la HAS via la plateforme SYNAE.

Les dispositions du présent cahier des charges ont pour but de :

- présenter les exigences requises par les PEP 01 pour la réalisation de l'évaluation de ses ESSMS, conformément aux exigences de la HAS et en application de l'article L.312-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) ;
- sélectionner le (ou les) prestataire(s) qui procéderont à ces évaluations.

II. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'association « Les PEP 01 », promotrice depuis 100 ans de la solidarité en action, l'inclusion pour tous dans un cadre laïque, au service des parcours de chacun, comporte 3 grands secteurs d'activité.

Elle souhaite que chacune des 2000 personnes bénéficiaires devienne actrice de son inclusion, au travers de la gestion de dispositifs et services dans le champ :

- ✓ éducatif (PIJ, cours à domicile, maison des adolescents – 1000 bénéficiaires),
- ✓ social (aides solidaires – 600 bénéficiaires, protection de l'enfance, 210 bénéficiaires)
- ✓ et médico-social (IME, SESSAD, dispositifs pour jeunes adultes, 370 bénéficiaires).

Les PEP 01 proposent un regroupement d'établissements et services reliés et coordonnés au service du parcours des personnes.

Liée à une Fédération (la FGPEP, forte de 25 000 salariés) et à une association régionale, elle mobilise dans l'Ain chaque année 50 bénévoles et plus de 230 salariés.

Les PEP 01 gèrent 2 plateformes réunissant actuellement les établissements et services sociaux et médicaux-sociaux suivants :

Plateforme sociale :

Depuis 2018, le dispositif Protection de l'Enfance s'est développé afin de proposer des solutions adaptées aux besoins des tous les jeunes confiés.

- **Le Dispositif les Ricochets** composé d'une MECS et d'un SAFREN, situé sur la commune de Dagneux. La Mecs accompagne 36 enfants âgés de 3 à 18 ans (+ 2 places d'accueil d'urgence). Le SAFREN accompagne 70 enfants âgés de 6 à 18 ans. Ce dispositif offre un accompagnement adapté et modulable à l'enfant et sa famille.
- **Le Dispositif Passerelle** composé d'Appartement Jeunes Majeurs pour 15 jeunes, âgés de 18 à 21 ans, d'une équipe d'insertion de 5 adolescents, âgés de 16 à 18 ans et d'un foyer semi-autonomie pour 5 adolescents, âgés de 16 à 18 ans, soutiennent l'insertion et l'autonomie des 16/21 ans. Ce dispositif se situe sur la commune d'Ambérieu-en-Bugey.
- **Le Dispositif OASIS**, composé d'une équipe mobile, accompagnant 9 jeunes âgés de 6 à 18 ans et d'un foyer adapté de 6 places pour les 6-18 ans, a pour vocation d'offrir l'attention, les soins, l'inclusion et la Sécurité, situé sur le secteur d'Ambérieu en Bugey.

Plateforme médico-sociale :

Un service pour adultes

- Le **Service d'accueil de jour (SAJ) DINAMO L'ETAPE** à Montréal-la-Cluse : ouvert depuis 2020 pour accompagner de jeunes adultes (18-40 ans), ce service accueille 20 personnes. Les places autorisées sont pour moitié médicalisées (EAM) et pour moitié non médicalisées (EANM).

Des services et dispositifs pour les jeunes

- **Le Dispositif Intégré d'INclusion et d'Accompagnement vers le Milieu Ordinaire** – DIME DINAMO SCO – comprenant un IME, un SESSAD et une UEMA (autorisation en dispositif depuis fin 2022) :
 - ✓ Le Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile (SESSAD) du Bugey est situé à Montréal-la-Cluse et couvre le Haut Bugey – Valsérhône, Oyonnax, Brénod et Hauteville. Il est composé d'un SESSAD Scolaire et d'un SESSAD Professionnel. Le SESSAD Scolaire est autorisé pour accompagner 23 enfants, adolescents et jeunes adultes de 3 à 20 ans. Le SESSAD Professionnel est autorisé pour 16 jeunes adultes de 16 à 20 ans.
 - ✓ L'IME DINAMO SCO situé à Montréal-la Cluse accompagne des enfants présentant des troubles du neurodéveloppement. Il est autorisé pour 26 enfants en demi-pension et 6 en internat. Il dispose d'une Unité d'Enseignement Externalisée à l'Ecole élémentaire de Montréal-la Cluse et au collège Théodore Rosset et de 3 Unités d'enseignement au sein de l'établissement.
- **Le Dispositif d'INclusion et d'Accompagnement vers le Milieu Ordinaire PROfessionnel** – DINAMO PRO – comprenant un IME, accompagne 75 jeunes de 12 à 20 ans en internat, en semi-internat, en accueil séquentiel. Ceux-ci présentent

des déficiences intellectuelles légères à moyennes avec ou sans troubles associés. Cet établissement est situé à Hauteville-Lompnes, avec une antenne au CECOF d'Ambérieu, et des appartements éducatifs à Ambérieu. Il dispose de **2 Unités d'Enseignement Externalisées** au collège Sixdenier d'Hauteville, de **3 Unités d'enseignement** au sein de l'établissement et d'une **Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme** à Tenay.

- Le **Service pour l'Inclusion et l'Autonomie des Aveugles et Malvoyants de l'Ain** – SIAAM 01 – est habilité Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce (SAFEP) et Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire (SAAAIS) pour accompagner des enfants, adolescents et jeunes adultes (de 3 à 20 ans) en situation de handicap visuel. Situé à Bourg en Bresse ce service est autorisé pour 30 jeunes déficients visuels du département de l'Ain.
- Le **SESSAD autisme** à Valsérhône et dans le Pays de Gex auquel sont rattachées une **Unité d'Enseignement Maternelle Autisme - UEMA**, à Prévessin-Möens et une **Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme - UEEA** à Injoux-Génissiat. Ces services permettent l'accompagnement d'enfants et de jeunes de 3 à 20 ans porteurs de TSA. Le SESSAD est autorisé pour 29 places, l'UEMA pour **7 places** et l'UEEA pour **10 places**.
- Le **Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées** – PCPE – appelé DINAMO +, propose une coordination des acteurs institutionnels, libéraux et/ou prestataires de service et intervenants à domicile pour des enfants et adolescents, bénéficiant d'une orientation MDPH, non aboutie.
- Une **offre de type CMPP à orientation « évaluation et diagnostic des TSA »**. Ce dispositif prévu jusqu'à 25 personnes en file active, vient répondre pour partie, à la faible offre diagnostique sur le territoire du Haut Bugey et du Pays de Gex, en cohérence avec le PCPE et le présent projet.
- La **plateforme de coordination et d'orientation** (PCO de l'Ain) portée par les PEP 01 depuis octobre 2020, propose aux enfants de 0 à 12 ans, susceptibles de présenter des troubles du neuro développement, repérés par des professionnels médicaux, paramédicaux ou par les familles, sur adressage d'un médecin, de bénéficier de forfaits précoces délivrés par les professionnels libéraux ayant conventionné avec la PCO et financés par l'Assurance Maladie.
- Une **Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)** pour renforcer la scolarisation des élèves en situation de handicap en apportant une expertise et des ressources aux établissements scolaires.
- La **Communauté 360** : portée administrativement par les PEP 01, et en partenariat étroit avec la MDPH, ce réseau départemental se structure pour soutenir les parcours de vie des personnes, rechercher des solutions concrètes et activer les réponses au plus près des lieux de vie des personnes et ainsi éviter les ruptures de parcours.

Les PEP 01 sont organisées sous la forme d'une **plateforme de services coordonnés**, avec un service transversal de Coordination de Parcours Personnalisé proposé aux bénéficiaires de la plateforme.

LES PEP 01 ont signé 2 Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'Agence Régionale de Santé et avec le Département de l'Ain.

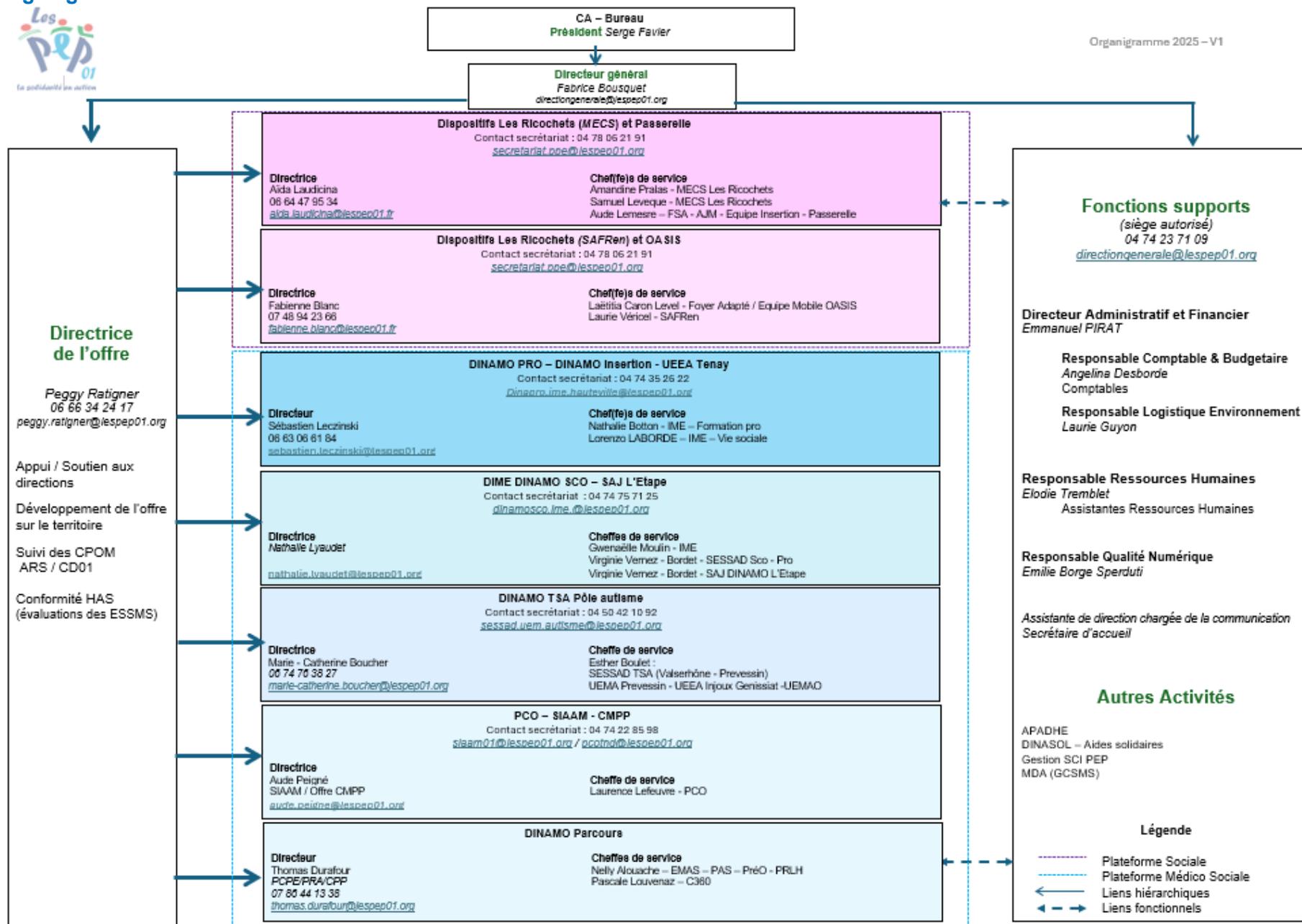
Carte d'identité des PEP 01 :

Organisme gestionnaire	PEP 01
Nature juridique	Association loi 1901 déclarée le 07 juin 1974
Capacité gestionnaire	6 autorisations ESSMS 1 siège autorisé à Bourg-en-Bresse
Ressources Humaines	Environ 230 salariés
Territoire couvert	Ain
N° SIRET	siège : 315 502 013 000 40
N° FINESS Juridique	01 078 594 7
Adresse	Maison de l'Education – 7 avenue Jean-Marie Verne 01000 BOURG en BRESSE Téléphone : 04 74 21 73 09 Courriel : siégepep01@lespep01.org
Site	http://www.lespep01.org
Président	Serge FAVIER
Directeur général	Fabrice BOUSQUET

Organigramme des PEP 01



Organigramme 2025 - V1



III. PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE

1. PERIMETRE DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCAUX DES PEP 01

STRUCTURE	Détail structure principale et services rattachés administrativement	N°FINES	Nb places	Date dernier renouvellement d'autorisation
IME DINAMO PRO	Total IME DINAMO PRO	01 078 066 6	75	03/01/2017
	Dont accueil de nuit		46	
	Dont accueil de jour (semi-internant)		22	
	Dont UEEA Tenay		7	
DIME DINAMO SCO	Total DIME dont :	01 078 054 2	78	03/01/2017
	internat		6	
	accueil de jour (TND)		12	
	Accueil de jour (TSA) 3-20		14	
	Prestations milieu ordinaire 12-20		16	
	Prestations milieu ordinaire 3-20		23	
	UEMA Oyonnax		7	03/01/2017
	<i>Autre : PCPE</i>			
	<i>Autre : Offre de type CMPP</i>			
	<i>Autre : Dispositif EMAS</i>			
SIAAM 01 – SAFEP SAAAIS	SAFEP/SAAAIS	01 000 368 9	30	24/06/2020
	<i>Autre : Communauté 360</i>			
SESSAD Autisme	SESSAD Autisme-pôle autisme	01 001 069 2	29	01/07/2017
	UEMA Prévessin-Moëns		7	01/07/2017
	UEAA Injoux-Génissiat		7	01/07/2017
	<i>Autre : PCO 0-12 ans</i>		-	14/09/2020
Dispositif Protection de l'Enfance	Total Dispositif	01 078 414 8	148	03/01/2017
	MECS Les Ricochets	01 078 414 8	38	
	SAFRen Les Ricochets	01 078 414 8	70	
	Dispositif Passerelle Appartements jeunes majeurs	01 078 414 8	15	
	Dispositif Passerelle Foyer semi-autonomie	01 078 414 8	5	
	Dispositif Passerelle Equipe insertion	01 078 414 8	5	
	Dispositif Oasis Foyer adapté	01 078 066 6 (ARS) 01 078 414 8 (CD)	9	
	Dispositif Oasis équipe mobile	01 078 066 6 (ARS) 01 078 414 8 (CD)	6	

Pour information, le service ci-dessous a déjà conduit son évaluation en septembre 2024 et n'est pas concerné par le présent cahier des charges :

SAJ DINAMO L'ETAPE	EANM et EAM	01 001 285 4 (ARS et CD) EAM 01 001 190 6 (CD) EANM	20	02/06/2020
--------------------	-------------	--	----	------------

Points de vigilance :

- des regroupements sous un seul numéro FINESS ont été faits par les autorités de tarification et de contrôle de plusieurs établissements et services dont les missions et les publics diffèrent (cf. point IV.1).
- Certains établissements à double tarification ont un numéro FINESS différent selon l'autorité de tarification et de contrôle

2. DESCRIPTION DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES CONCERNES

IME DINAMO PRO	
Localisation site principal	326 CHEMIN DES LESINES 01110 - PLATEAU D HAUTEVILLE
Site secondaire	Appartements à Ambérieu-en-Bugey
N° FINESS	01 078 066 6
Type de structure	IME
Public accueilli	TND 6-20 ans
Capacité autorisée	68
Nombre ETP	40.43 ETP
Date dernière évaluation externe	18/11/2014
Date de remise des résultats de l'évaluation	30/06/2027

Services rattachés à DINAMO PRO	
UEEA TENAY	
Localisation	Ecole élémentaire de Tenay
Type de structure	Accueil de jour
Public accueilli	TSA 6-11 ans
Capacité autorisée	7
Nombre ETP	2.33
Date dernière évaluation externe	-

DIME DINAMO SCO	
Localisation site principal	4 impasse des cléselles – 01460 MONTREAL LA CLUSE
N° FINESS	01 078 054 2
Type de structure	Dispositif intégré
Public accueilli	TND et TSA 3-20 ans
Capacité autorisée	78 dont : Accueil de jour TND : 12 Accueil de jour TSA : 14 Internat : 6 Prestation en milieu ordinaire 12-20 : 16

	Prestation en milieu ordinaire 3-20 : 23
Nombre ETP	IME : 21.25 SESSAD PRO : 4.09 SESSAD SCO : 6.14
Date dernière évaluation externe	01/07/2014 (IME) 01/03/2014 (SESSAD)
Date de remise des résultats de l'évaluation	30/06/2027

Services rattachés au DIME

UEMA Oyonnax

Localisation site principal	37 route de la Forge - 01100 OYONNAX
Type de structure	Accueil de jour
Public accueilli	TSA 3-6 ans
Capacité autorisée	7
Nombre ETP	6.52
Date dernière évaluation	-

SIAAM 01 -SAFEF- SAAAIS

Localisation site principal	7 AV JEAN-MARIE VERNE 01000 - BOURG EN BRESSE
N° FINESS	010003689
Type de structure	SESSAD
Public accueilli	Déficiences visuelles graves 0-20 ans
Capacité autorisée	30
Nombre ETP	9,05 ETP
Date dernière évaluation	24/01/2015
Date de remise des résultats de l'évaluation	31/12/2027

SESSAD AUTISME

Localisation site principal	20 CHEMIN DES TATTES DU MOULIN 01280 - PREVESSIN MOENS
N° FINESS	01 001 069 2
Type de structure	SESSAD
Public accueilli	TSA 0-20 ans
Capacité autorisée	29
Nombre ETP	8.98
Date dernière évaluation	-
Date de remise des résultats de l'évaluation	30/06/2027

Services rattachés au SESSAD AUTISME**UEMA Prévessin-Möens**

Localisation site principal	Ecole maternelle du Grand Chêne 01280 PREVESSINS MOENS
Type de structure	Accueil de jour
Public accueilli	TSA 3-6 ans
Capacité autorisée	7
Nombre ETP	6.68
Date dernière évaluation	-

UEEA Injoux-Génissiat

Localisation site principal	Ecole des Balmettes 01200 Injoux-Génissiat
Type de structure	Accueil de jour
Public accueilli	TSA 6-11 ans
Capacité autorisée	7
Nombre ETP	2.67
Date dernière évaluation	-

DISPOSITIF PROTECTION DE L'ENFANCE**Les Ricochets, Passerelle, OASIS**

Localisation site principal	240 route de Bressolles 01220 DAGNEUX
N° FINESS	01 078 414 8
Type de structure	MECS Intermédiaire de placement social
Public accueilli	Enfants / adolescents bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance
Capacité autorisée	Voir détail ci-dessous
Date dernière évaluation externe	Juillet 2019
Date de remise des résultats de l'évaluation	30/06/2027

ETABLISSEMENTS ET SERVICES RATTACHES AU DISPOSITIF PROTECTION DE L'ENFANCE**MECS Les Ricochets**

Localisation site principal – adresse administrative	240 route de Bressolles 01220 DAGNEUX
Type de structure	MECS
Public accueilli	Enfants et adolescents (filles et garçons) âgés de 3 à 18 ans bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance
Capacité autorisée	36 (hébergement) 2 (accueil d'urgence)
ETP	30.69

SAFren Ricochets

Localisation site principal	Passage de l'Arc 01120 MONTLUEL
Localisation site secondaire	9004 Avenue André Citroën 01500 AMBERIEU EN BUGÉY
Type de structure	SAFren - Intermédiaire de placement social
Public accueilli	Enfants et adolescents (filles et garçons) âgés de 6 à 18 ans bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance
Capacité autorisée	70
ETP	13.21

Accompagnement Jeunes Majeurs Passerelle (AJM)

Localisation site principal	52 Ter avenue Paul Painlevé 01500 AMBERIEU EN BUGÉY
Type de structure	AJM - Intermédiaire de Placement Social
Public accueilli	Adolescents (filles et garçons) âgés de 18 à 21 ans bénéficiant d'un contrat APJM
Capacité autorisée	15
ETP	3.49

Equipe insertion Passerelle

Localisation site principal	52 Ter avenue Paul Painlevé 01500 AMBERIEU EN BUGÉY
Type de structure	Intermédiaire de Placement Social
Public accueilli	Adolescents en file (filles et garçons) âgés de 16 à 18 ans en situation de désocialisation et déscolarisation et bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance
Capacité autorisée	5
ETP	2.62

Foyer Semi-Autonomie (FSA)

Localisation site principal	52 Ter avenue Paul Painlevé 01500 AMBERIEU EN BUGÉY
Type de structure	Maison d'Enfants à Caractère Social
Public accueilli	adolescents (filles et garçons) âgés de 16 à 18 ans en situation d'insertion scolaire ou professionnelle et bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance
Capacité autorisée	5
ETP	5.91

FOYER OASIS

Localisation site principal	22B rue Jean de Paris 01500 AMBERIEU EN BUGÉY
-----------------------------	--

N° FINESS	01 078 066 6 (ARS) 01 078 414 8 (CD01)
Type de structure	MECS (CD01)
Public accueilli	enfants et adolescents (filles et garçons) âgés de 3 à 18 ans en situation de handicap et bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance 3-20 ans (autorisation ARS)
Capacité autorisée	6
ETP	13.20

EQUIPE MOBILE OASIS	
Localisation site principal	2 rue du Docteur Correard 01500 AMBERIEU EN BUGEY
N° FINESS	01 078 066 6 (ARS) 01 078 414 8 (CD01)
Type de structure	Intermédiaire de Placement Social (CD01)
Public accueilli	Enfants et adolescents (filles et garçons) âgés de 3 à 18 ans en situation de handicap et bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance 3-20 ans (autorisation ARS)
Capacité autorisée	9
ETP	6.07

3. ECHEANCIER DE MISE EN CONCURRENCE

Date de publication du CDC	01/09/2025
Date limite pour tous renseignements complémentaires	26/09/2025
Date limite de réception des propositions	09/09/2025
Date d'ouverture des plis et pré-sélection des candidats	10/09/2025
Date de rencontre des candidats	16/09/2025 après-midi
Date de sélection de l'organisme retenu	19/09/2025

En cas de difficulté pour répondre à l'échéancier, merci de nous contacter.

4. MODALITES DE DIFFUSION

L'appel à candidature est diffusé sur tout support digital public à disposition de l'association. Le présent cahier des charges sera diffusé via le site internet de l'association accessible depuis l'adresse suivante : <https://www.lespep01.org/>

Par ailleurs, l'Association procède à un envoi du cahier des charges à une sélection d'organismes accrédités sélectionnés dans la liste publiée par l'HAS.

5. COMPOSITION DU DOSSIER DE REPONSE ET MODALITES D'ENVOI

- Présentation de l'organisme évaluateur (historique, valeurs, prestations ...)
- Liste des références pour des prestations similaires (la distinction à faire entre accompagnement à l'auto-évaluation et réalisation d'évaluations « par un tiers »)
- Les qualifications et expériences des évaluateurs proposés (CV), en précisant les modalités de sélection des évaluateurs par l'organisme évaluateur
- Présentation de la méthodologie utilisée

Liste des pièces à joindre (liste non exhaustive – à compléter le cas échéant) :

- ⇒ La copie de l'accréditation définitive ou de l'avis favorable de recevabilité opérationnelle notifié par le COFRAC ou par tout organisme européen équivalent signataire de l'accord multilatéral pris dans le cadre de la coordination européenne des organismes d'accréditation selon la norme EN ISO/IEC 17020
- ⇒ Copie de la recevabilité opérationnelle délivrée par la HAS
- ⇒ Extrait Kbis datant de moins de 3 mois
- ⇒ Justification d'un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile et de la responsabilité professionnelle en cas de dommage occasionné par l'exécution du marché
- ⇒ Attestation sur l'honneur prévu dans le présent cahier des charges attestant le respect des délais d'intervention par les intervenants
- ⇒ Attestation sur l'honneur prévue à l'article 4.5 du présent cahier des charges attestant du respect du RGPD par l'organisme évaluateur

Il sera également mentionné dans la proposition commerciale le coût unitaire de chaque évaluation réalisée par ESSMS (n° FINESS) :

- Le nombre de jours facturés en détaillant les temps de visites sur site, les temps de réunion, les temps de rédaction...
- Les différents déplacements facturés

Un devis devra présenter à minima les éléments suivants :

Etapas	Nombre de jour/personne		Total	Montant	Montant
	Sur site	Hors site		HT	TTC
Préparation de l'évaluation					
Evaluation sur site					
Rédaction du pré-rapport					
Finalisation du rapport					
Frais de déplacement					

Modalités d'envoi

Le dossier complété devra être envoyé par mail aux adresses suivantes : directiongenerale@lespep01.org et emilie.sperduti@lespep01.org

6. MODALITES DE SELECTION DE L'ORGANISME EVALUATEUR ET CONTRACTUALISATION

6.1 Commission de sélection

Une commission de sélection se réunira au sein de l'association et aura pour mission :

- ⇒ D'étudier les propositions reçues et de sélectionner le ou les organismes retenus
- ⇒ De recevoir le ou les organismes sélectionnés (en présentiel ou visioconférence)
- ⇒ Classer les offres du ou des organismes sélectionnés
- ⇒ Opérer un choix final pour contractualisation

La commission de sélection sera composée de :

- Fabrice BOUSQUET, Directeur Général
- Peggy RATIGNER, Directrice de l'Offre
- Emilie BORGE SPERDUTI, Responsable Qualité Numérique

6.2 Critères de sélection

Les offres seront étudiées au regard des critères suivants :

Accréditation	- Accréditation obligatoire
Qualité du dossier technique	- Accréditation obligatoire - Dossier complet - Clarté et compréhension de la prestation proposée
Méthodologie	- Compréhension et intégration du projet de l'association et de ses valeurs - Présentation des différentes étapes de réalisation de l'évaluation (préparation de l'évaluation sur site, réunion d'ouverture, évaluation sur site, modalités et planification des rencontres et des entretiens avec les différentes parties prenantes, réunion de clôture, élaboration et transmission du pré-rapport et du rapport final) - Prise en compte des spécificités et contraintes des ESSMS à évaluer - Echange et coordination entre l'organisme évaluateur et l'association
Expérience / adéquation des candidats / composition de l'équipe	- Support de présentation de l'organisme évaluateur - Expérience de l'organisme dans l'évaluation des ESSMS - Composition, profils et expérience des équipes d'intervenants - Adéquation de la composition de l'équipe au regard des structures évaluées et du public accueilli

Clarté des éléments financiers / rapport qualité-prix	<ul style="list-style-type: none">- Détail des coûts des différentes étapes de l'évaluation (y compris les temps d'échanges avec les accompagnés traceurs)- Précision du coût journée/intervenant- Précision du coût des frais de déplacement- Détail du nombre de jours sur site et hors site et leur coût- Mention des prix en HT et TTC
--	--

6.3 Délai de validité des offres

Les candidats restent engagés par leur offre pendant une durée de 3 mois à compter de la date limite de remise des offres.

6.4 Notification des résultats

L'association s'engage à communiquer aux candidats les résultats de la présente mise en concurrence dans les 15 jours suivant la rencontre avec les candidats. Une fois la conclusion contractuelle du marché effective, un courrier sera envoyé aux autres candidats pour leur signifier qu'ils n'ont pas été retenus.

5.5 Modalités de contractualisation

L'offre retenue fera ensuite l'objet d'un contrat établi par l'organisme évaluateur. Ce contrat devra être en conformité avec les préconisations :

- Du cahier des charges applicable aux organismes chargés de l'évaluation des ESSMS
- Du référentiel et du manuel d'évaluation
- De la procédure d'évaluation des ESSMS.

Ce contrat précisera notamment :

- Les propositions de dates des visites d'évaluation
- Leur durée
- Leur coût (incluant les coûts mentionnés dans le tableau ci-dessus)
- Le nom et le profil des intervenants missionnés par l'organisme
- Le planning des visites d'évaluation
- La planification des dates de dépôts des pré-rapports et du rapport définitif
- Les modalités de règlement

Seront prévues au contrat :

- Des pénalités de retard en cas de non-respect du retroplanning

- Des modalités de remboursement éventuel en cas de résiliation du contrat
- Un bornage éventuel des coûts sur les frais de déplacement

En cas d'inexécution de tout ou partie de la prestation, le contrat pourra être résilié de plein droit et sans que le prestataire puisse prétendre à des dommages et intérêts. Cette résiliation devra intervenir après une mise en demeure restée infructueuse. Les retards de remise de travaux au commanditaire constituent un motif de résiliation pour faute ou manquement s'ils sont récurrents.

5.6 Exécution et durée de la prestation

Le présent cahier des charges entrera en vigueur à la date de signature du contrat mentionnée. Il se terminera à l'exécution de l'ensemble des prestations d'évaluations réalisées dans le respect des délais cités.

IV. DISPOSITIONS CONCERNANT LA METHODE, LA PROCEDURE D'EVALUATION ET LE RAPPORT D'EVALUATION

1. METHODE ET PROCEDURE D'EVALUATION

Il est attendu de l'organisme prestataire qu'il :

- Soit force de proposition pour organiser au mieux les évaluations, compte tenu de la problématique de regroupements d'ESSMS sous un même FINESS.
- Garantisse une **méthodologie d'intervention** répondant aux outils et méthodes d'évaluation validés et publiés par la HAS (référentiel, manuel et procédure d'évaluation, système d'information dédié)
- Constitue des équipes **d'au moins 2 intervenants** (le nombre est à ajuster suivant la taille de l'établissement ou du service).
- Séquence les différentes tâches pour que la démarche d'évaluation fasse l'objet d'un **diagnostic partagé** avec l'établissement/service ou le dispositif concerné, afin de s'assurer que les informations recueillies ont bien été interprétées
- Elabore un **échancier** des différentes étapes pour chaque dispositif et ESSMS à partir de l'arrêté de programmation communiqué par l'Autorité de contrôle et de tarification
- Propose un calendrier réaliste, tenant compte des contraintes liées à l'activité quotidienne des établissements et services :
 - La phase préparatoire
 - Les visites sur site(s) devront avoir lieu selon le calendrier publié par l'Autorité de contrôle et de tarification.
 - Le pré-rapport devra être transmis au plus tard dans le délai d'un mois après la réalisation de la visite sur le site (plateforme SYNAE)]
 - Le rapport définitif devra être communiqué au plus tard dans le délai d'un mois à compter de la réception des observations de l'ESSMS sur le pré-rapport.
- Propose un temps d'explication de la procédure d'évaluation et des attendus du référentiel, en CODIR associatif.

- Réalise les différentes séquences prévues par le manuel d'évaluation des ESSMS réalisé par la HAS, à savoir :
 - Des **séquences organisationnelles** : séquences communes à toutes les visites d'évaluation (réunion d'ouverture, visite de la structure, débriefing journalier, bilan de fin de visite) ;
 - Des **séquences d'investigations** : entretiens à réaliser sur la base des critères d'évaluation applicables à l'ESSMS évalué et des méthodes d'évaluation définies, consultation documentaire et observations. Le nombre d'accompagnés traceur à rencontrer pour chaque ESSMS sera précisé, en conformité avec la fiche pratique du manuel d'évaluation.

2. LE RAPPORT D'ÉVALUATION

La mission d'évaluation doit faire l'objet d'un **rapport d'évaluation** rédigé sur la base des outils élaborés par la HAS et disponibles par extraction des données enregistrées sur la plateforme SYNAE.

Le rapport d'évaluation sera produit selon les modalités suivantes :

- Le rapport d'évaluation reprend l'ensemble des éléments d'évaluation du référentiel cotés. Il met en valeur les axes forts, et les axes de progrès identifiés
- Il présente une représentation graphique des résultats pour en faciliter la lecture au niveau global, par chapitre et par thématique
- Il fait un focus sur la cotation des critères impératifs
- Au plus tard 1 mois après la visite d'évaluation l'organisme évaluateur transmettra aux PEP 01 (via la plateforme SYNAE) le rapport de visite
- Les PEP 01 disposeront alors de 1 mois à compter de la réception du rapport pour rédiger ses éventuelles observations (via la plateforme SYNAE) et les retourner à l'organisme évaluateur
- L'organisme évaluateur après réception des observations des PEP 01, procédera à la clôture du rapport d'évaluation et le communiquera définitivement aux PEP 01 (via la plateforme SYNAE).

Les PEP 01 pourront signaler à l'HAS, via la plateforme SYNAE, tout manquement de l'organisme évaluateur ou de ses intervenants, constaté lors de la visite ou dans le déroulé de la procédure d'évaluation.

V. DISPOSITIONS RELATIVES A L'ORGANISME D'ÉVALUATION ET AUX INTERVENANTS

1. ACCREDITATION DE L'ORGANISME ÉVALUATEUR

Pour réaliser la mission d'évaluation, l'organisme évaluateur est accrédité par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) mentionné à l'article 137 de la loi du 04 Août 2008 de modernisation de l'économie.

Conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n°2022-742, la recevabilité opérationnelle favorable reçue par le prestataire l'autorise à réaliser des prestations d'évaluation pour une durée de 18 mois. L'organisme prestataire s'engage à communiquer au commanditaire le résultat de son processus d'accréditation auprès du COFRAC dès qu'il en a connaissance.

Dans le cas d'une non-obtention de l'accréditation mentionnée à l'article 2 du décret du 28 avril 2022 par le prestataire retenu, ce dernier s'engage à reverser les sommes acquittées par les PEP 01 pour la réalisation d'une nouvelle évaluation.

2. EXPERIENCES ET COMPETENCES DE L'ORGANISME EVALUATEUR

L'organisme évaluateur justifie d'une pratique régulière en matière d'évaluation des ESSMS et de ses compétences et expériences dans le secteur social et médico-social. A ce titre, il doit être en activité et avoir réalisé un nombre significatif de missions d'évaluation en ESSMS selon la méthodologie HAS.

L'organisme évaluateur fournira tout document attestant de son existence (extrait KBIS, statuts...) et de son expérience en matière d'évaluation (liste des ESSMS évalués, engagements contractuels pour la réalisation d'évaluations à venir dans l'année en cours...)

3. IMPARTIALITE ET INDEPENDANCE

En référence au cahier des charges applicables aux organismes chargés de l'évaluation des ESSMS (HAS, mai 2022), l'organisme évaluateur s'engage à réaliser les évaluations de manière indépendante et impartiale.

L'organisme doit pouvoir démontrer, à tout moment, pour lui-même et ses intervenants mandatés pour l'évaluation des ESSMS, qu'ils interviennent de manière objective et impartiale et qu'ils n'ont pas agi en tant que conseiller (assistance conseil, consulting, coaching) pour l'ESSMS ou l'organisation gestionnaire de l'ESSMS durant les 24 mois précédant la visite et les 12 mois suivants la visite d'évaluation.

Les délais s'entendent à compter de la date de réalisation de la mission d'évaluation des ESSMS considérés, soit le 1^e jour de la visite d'évaluation.

Pour ce faire, l'organisme évaluateur produira une attestation sur l'honneur de non intervention durant ces délais.

L'organisme évaluateur veille à ce que chacun de ses intervenants dans une mission d'évaluation au sein des services et établissements des PEP 01 :

- N'exerce pas son activité professionnelle au sein d'un ESSMS du même département que l'ESSMS évalué
- N'exerce pas ou plus, son activité professionnelle depuis cinq années dans l'ESSMS évalué, ni au sein des PEP 01
- N'a pas d'intérêts directs ou indirects depuis cinq années dans l'ESSMS évalué, ni au sein des PEP 01
- N'exerce pas au sein des autorités d'autorisation, de tarification et de contrôle des ESSMS, ni au sein de la HAS.

Pour ce faire, l'organisme évaluateur produira pour chacun des intervenants réalisant l'évaluation au sein des services et établissements des PEP 01 une attestation sur l'honneur garantissant le respect de ses dispositions.

4. CONFIDENTIALITE

L'organisme évaluateur s'engage à ne pas à ne pas céder, dupliquer, divulguer à un tiers, à quelque titre que ce soit, tout ou partie des données recueillies dans le cadre de la mission d'évaluation réalisée dans l'ESSMS, en dehors de ce qui est exigé pour le rapport de visite. Le rapport de visite devra garantir l'anonymat des personnes qui ont pris part à l'évaluation. Il s'engage à prendre toutes les dispositions pour faire respecter la confidentialité par les membres de son personnel concernés et en assume toutes les responsabilités. Conformément à l'article 28 du RGPD, le prestataire s'engage à respecter les obligations applicables aux sous-traitants. Il s'engage à tenir à disposition des PEP 01 les documents nécessaires à la vérification des garanties suffisantes quant au niveau de conformité attendu en la matière. A minima, le prestataire s'engage à produire une attestation sur l'honneur de respect de ces obligations.

5. PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'ensemble des données appartiennent de manière pleine et entière au commanditaire.

6. INTUITU PERSONAE

La prestation assurée par l'organisme évaluateur ne pourra pas faire l'objet d'une cession totale ou partielle à titre gracieux ou onéreux par le titulaire.

7. SOUS-TRAITANCE

L'organisme évaluateur s'engage à ne pas sous-traiter ses missions d'évaluation des PEP 01 à quel qu'organisme que ce soit.

8. PROFILS DES INTERVENANTS

Les intervenants doivent présenter les qualités et compétences suivantes :

- Disposer de qualités relationnelles et d'adaptation aux personnes accompagnées et professionnels rencontrés en ESSMS ;
- Faire preuve de bienveillance et d'écoute pour installer les conditions d'un échange constructif ;
- Disposer d'une bonne communication écrite et orale ;
- Disposer d'une bonne connaissance de la réglementation, de l'organisation et du fonctionnement des ESSMS, ainsi que des profils des publics accompagnés, des process métiers et des types d'accompagnement proposés par les ESSMS ;

- Savoir définir le périmètre d'évaluation et appliquer les critères d'évaluation correspondant à la mission ;
- Conduire les évaluations sur la base des outils et méthodes d'évaluation publiés par la HAS ;
- Vérifier l'exactitude des informations recueillies, se questionner, analyser et rédiger un rapport circonstancié ;
- Savoir travailler en équipe

Les intervenants doivent également pouvoir justifier de leurs expériences, et notamment doivent :

- Démontrer une expérience professionnelle d'au moins trois années dans le secteur social et médico-social (métier de l'intervention sociale, éducative ou soignante, d'encadrement technique et opérationnel en ESSMS, d'auditeur, d'évaluateur ou de qualificateur) ;
- Être en activité ou avoir cessé d'exercer une activité professionnelle depuis moins de trois ans ;
- Disposer des compétences spécifiques nécessaires à l'évaluation de la coordination des soins pour l'évaluation de la qualité des prestations délivrées dans le secteur médico-social.

L'organisme évaluateur fournira les CV et tout document attestant des compétences des intervenants au sein des ESSMS de l'association.

9. REMPLACEMENT DES INTERVENANTS EN COURS D'EXECUTION DU CONTRAT

Le prestataire s'engage à respecter la liste des intervenants proposés en réponse au cahier des charges. A défaut, il informe sans délai de tout changement dans les intervenants désignés par le prestataire pour réaliser l'évaluation. Le cas échéant, des profils équivalents devront alors être proposés et validés par l'association, selon les exigences requises dans le présent cahier des charges.

VI. RELATIONS ENTRE LES PEP 01 ET L'ORGANISME EVALUATEUR

1. DESIGNATION DES INTERLOCUTEURS MUTUELS

Les deux parties s'engagent à désigner dès la signature du présent contrat, des interlocuteurs de part et d'autre, possédant le niveau de responsabilité suffisant pour s'informer régulièrement et diligemment de l'exécution des prestations, objet du présent contrat.

2. CONDITIONS D'ACCES AUX ETABLISSEMENTS OU SERVICES, A L'INFORMATION ET AUX DOCUMENTS

L'organisme évaluateur s'engage à respecter les règles de conduite et de déontologie applicables aux organismes accrédités et à leurs équipes intervenant à l'occasion de missions d'évaluation

L'association s'engage à faciliter à l'organisme évaluateur et à ses intervenants, l'accès aux locaux, documents et informations nécessaires à la réalisation de l'évaluation

3. CONSTATS LIES A LA SECURITE DES PERSONNES REALISES LORS DES VISITES D'EVALUATION

L'organisme informera les PEP 01 et les autorités compétentes des faits ou manquements mettant en jeu la sécurité des personnes accompagnées que ses intervenants auraient constatés au cours d'une visite.

Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, le candidat pourra adresser sa demande à la responsable qualité à l'adresse suivante : emilie.sperduti@lespep01.org